



ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

EVE

L'ENVIRONNEMENT  
DÈS L'ORIGINE

# Méthodologies disponibles ou en cours

« Les réformes de l'évaluation environnementale »

12-13 novembre 2012

Charlotte LE BRIS – PCI EVE  
CETE de Lyon

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir



# Doctrines et Méthodologies globales



# Méthodologie globale

- Guide du MEDD 2001
  - Réalisé par BCEOM
  - Donne les grands principes de l'étude d'impact
  - Actualisation prévue en 2013 pour intégrer la réforme

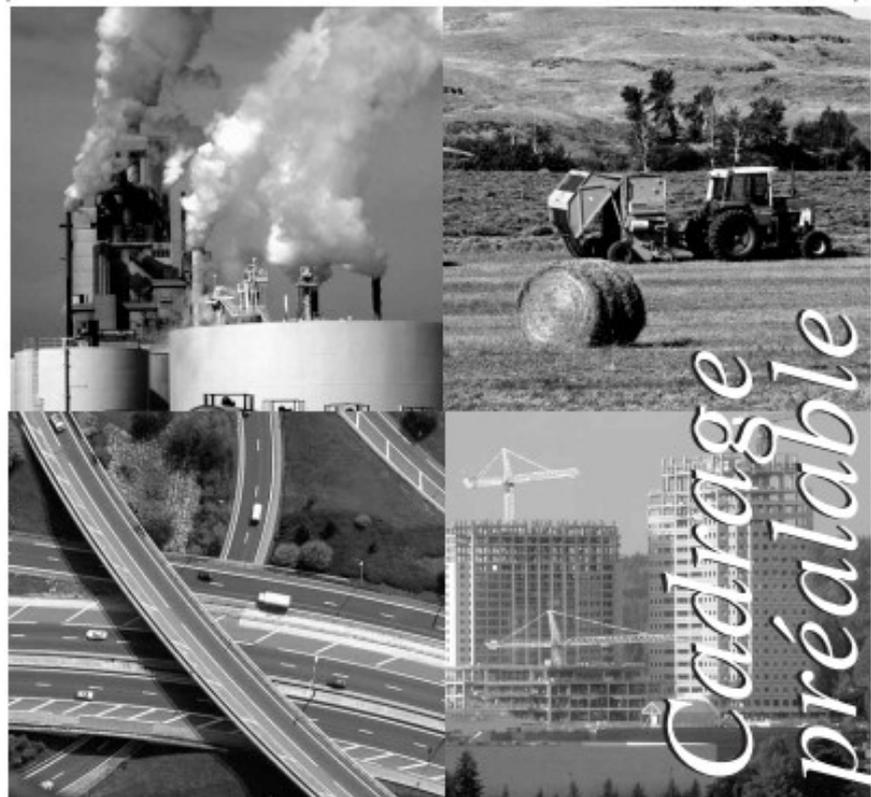


Objectifs - Cadre réglementaire - Conduite de l'évaluation

## L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Patrick Michel • BCEOM

# Méthodologie globale



Bien préparer l'étude d'impact

## LE CADRAGE PRÉALABLE DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Direction des études économiques  
et de l'évaluation environnementale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Guide du MEDD 2004
  - Présentation de la démarche et de la procédure
- Des éléments en cours d'actualisation au sein d'un GT dédié au ministère



# La doctrine ERC

**DOCTRINE**  
**relative à la séquence éviter, réduire et compenser**  
**les impacts sur le milieu naturel**

*Ce document est destiné aux maîtres d'ouvrages, à leurs prestataires et aux services de l'État. Il a vocation dans l'avenir à évoluer au regard des avancées d'ordre technique ou réglementaire.*

## ➤ Doctrine nationale

- définir les points clés de la séquence ERC
- introduire les lignes directrices (pour 2013)
- comité de pilotage national
- validation mars 2012

*Version modifiée après examen par le comité de pilotage du 6 mars 2012*

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/doctrineERC-vpost-COPI6mars2012vdef-2.pdf>

# Les points clefs de la doctrine

---

- Les MO doivent définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et, lorsque c'est possible, compenser leurs effets négatifs significatifs sur l'environnement
- La séquence ERC, une démarche de DD visant meilleure intégration de l'environnement dans les processus de décision
- La doctrine vise à :
  - Apporter des réponses aux MO à travers ses principes généraux
  - Inciter une mise en œuvre vertueuse de la séquence ERC
  - Contribuer à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques
- La mise en œuvre de la séquence permet conservation qualité environnementale des milieux : gain net recherché

# Les lignes directrices : périmètre

## ➤ **Champ**

- Milieux naturels terrestres, aquatiques et marins
- Toutes procédures (étude d'impact et autres évaluations)

## ➤ **Objectif**

- Principes et méthodes lisibles et harmonisés au niveau national
- Permettant de s'assurer de la pertinence des mesures, leur qualité, leur mise en œuvre, leur efficacité et leur suivi

## ➤ **Cibles**

- Ensemble des acteurs concernés (services de l'État, EP, collectivités locales, entreprises, associations)
- Agissant en tant que maîtres d'ouvrage, prestataires, services instructeurs, AE, services de police et autres parties prenantes

## ➤ **Statut**

- Document méthodologique / évolution en fonction de la réglementation, des nouveaux outils techniques et des retours d'expérience

# Les lignes directrices : structure des 31 fiches

---

- Étape : concertation / préparation du dossier de demande / instruction du dossier / mise en œuvre, suivi et contrôle
- Type de mesures concernées : éviter / réduire / compenser
- Responsable de l'action : MO / SI / AE
- Partenaires éventuels
- Objectifs visés par la fiche
- Contexte réglementaire et définitions
- Doctrine nationale
- Préconisations méthodologiques
- Références pour en savoir plus

# Plan des lignes directrices

## Pré-requis

- Faire de l'évitement une mesure prioritaire

## Concertation (projets)

- Concertations du public, des services de l'Etat, suivi

## Schémas, plans et programmes

- Evaluer les impacts
- Eviter, réduire et compenser les impacts

## Déroulement du projet

- Préparer le projet : articuler les procédures, cadrage préalable, choisir un prestataire
- Concevoir le projet de moindre impact : état initial, impacts, évitement et réduction
- En cas d'impacts résiduels, compensation : mesures techniques, additionnalité, équivalence, maîtrise foncière ou d'usage
- Déterminer les modalités de gestion (mesures, durée), d'évaluation et les coûts
- Préparer et instruire le dossier de demande : dossier de demande, acte d'autorisation
- Mettre en œuvre, suivre et contrôler les mesures : partenariats, données, suites

## Références (glossaire, intérêt public majeur, acteurs, acronymes)

# Méthodologies, guides et outils dédiés



# Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens

Actualisation 2010



Recours, territoires, habitats et espèces  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir

## L'EI des parcs éoliens

- Guide du Ministère – 2010
  - Actualisation guide 2006
  - Groupes de travail intégrant notamment les professionnels
  - Présente le cadre réglementaire et le déroulé des études
  - Fiches techniques (*milieu marin / éoliennes en forêt / dérogations espèces protégées*)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-guides-methodologiques.html>

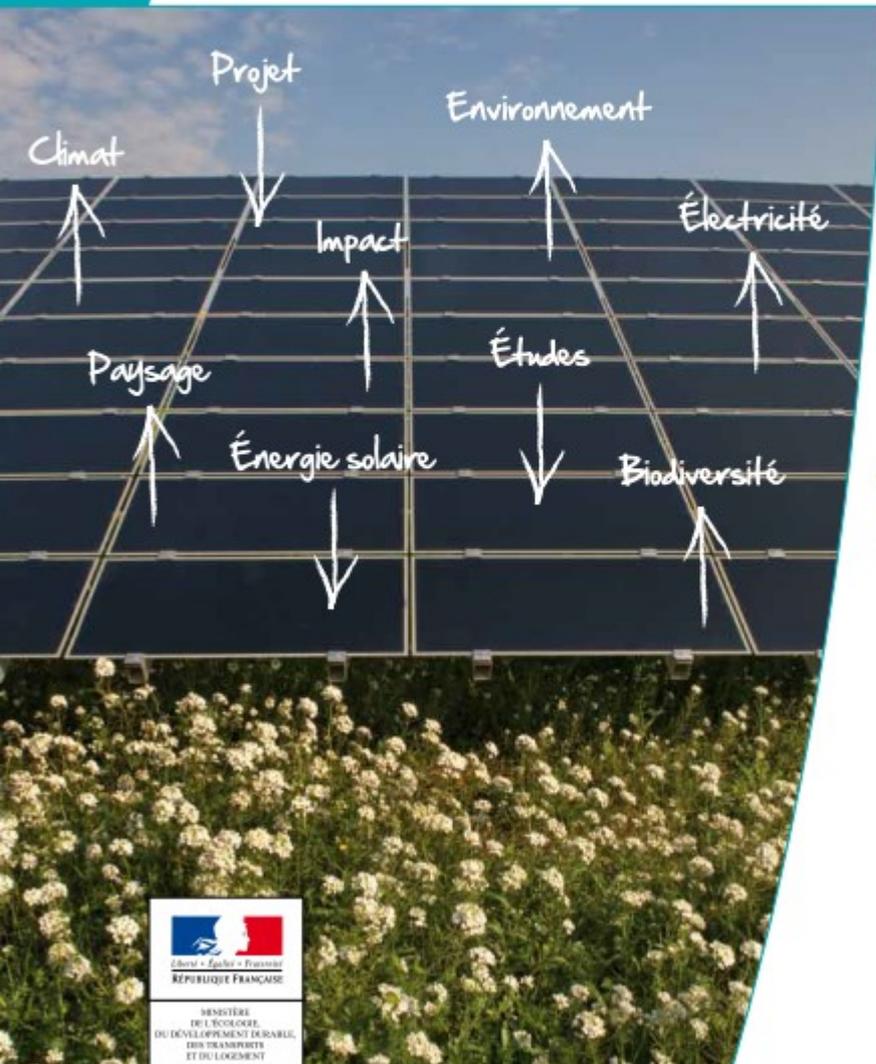


Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer,  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

# Installations photovoltaïques au sol

## Guide de l'étude d'impact



Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir



# L'EI des parcs photovoltaïques

- Guide du Ministère (DGEC) / Ministère industrie – Avril 2011
  - Groupe de travail : Ministère agriculture / Ministère culture / DREAL / ADEME / Professionnels
  - Présente le cadre réglementaire et le déroulé des études

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-guides-methodologiques.html>

# Évaluation environnementale des plans de déplacements urbains

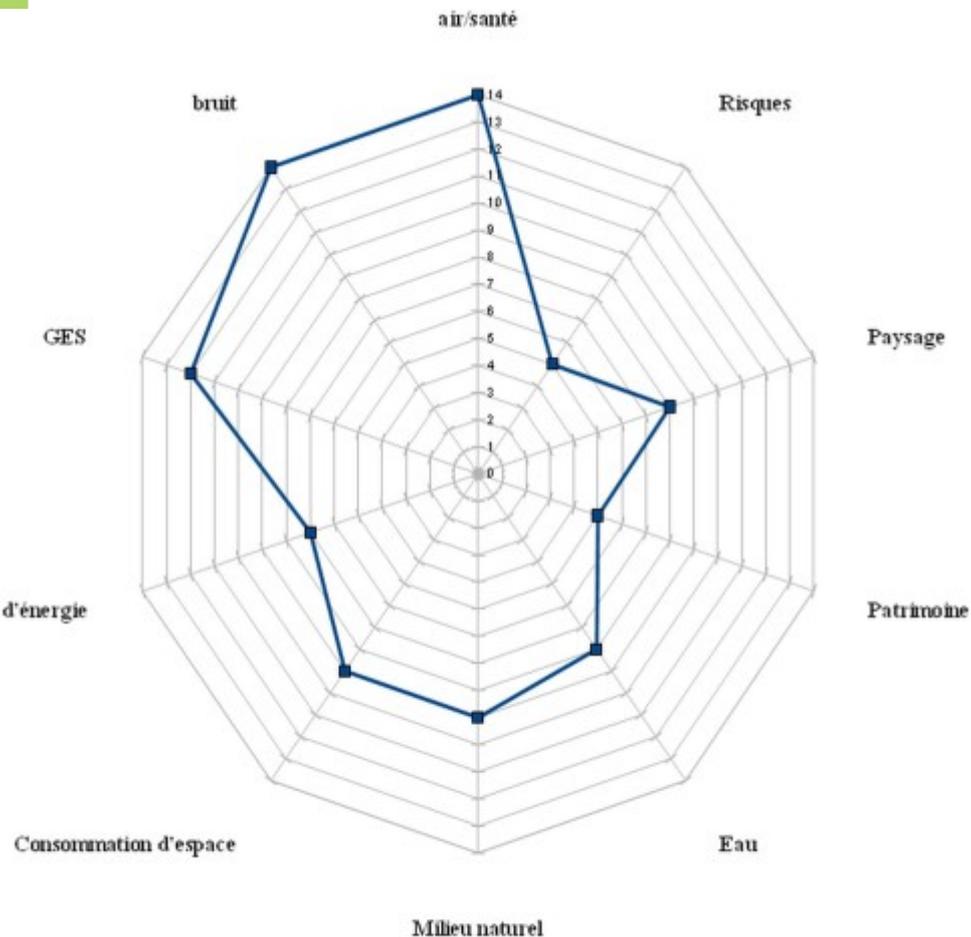
*Analyse des premières pratiques et préconisations*



## L'EES des PDU

- **Guide CERTU/CETE de juin 2011**
  - Étude CETE de Lyon sous pilotage CERTU
  - Commande DGITM / CGDD
  - Analyser 1ère vague des rapports environnementaux des PDU (2006/2010)
  - Dresser un état des lieux pour :
    - repérer les bonnes pratiques
    - identifier les thèmes non traités ou insuffisamment approfondis
    - pour proposer des recommandations/ préconisations.

# L'EES des PDU - retour : Les thématiques traitées



- **Constat** : des thématiques favorites pour les AOTU
- **Préconisations** :
  - des thèmes incontournables : (qualité de l'air / bruit / GES / consommation d'espace / consommation d'énergie)
  - des thèmes à traiter et dont l'absence d'impact sur l'environnement doit être démontrée le cas échéant (milieu naturel / eau / patrimoine / paysage / risques)

## L'EES des documents d'urbanisme



- **Le Guide du Ministère (CGDD/SEEIDD) de décembre 2011**
  - Élaboré par Adage environnement
  - Propose une explicitation sur la démarche et la méthode
  - Présente des fiches sur des thématiques spécifiques (CC, thèmes à aborder, le lien avec Natura 2000, la comparaison des scénarios.....)



# Grilles enjeux / impacts / mesures :

---

- **Commande de la DREAL RA au CETE de Lyon**
  - Plusieurs grilles dédiées à différents projets : parcs éoliens ; parcs photovoltaïques ; ZAC ; STEP ; routes ; ICPE élevage ; projets en montagne.
  - Des grilles à venir : défrichements ; carrières
  - Permet une vision synthétique des grands enjeux et de leur prise en compte

***<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/elements-de-methode-par-typologie-a2822.html>***

# Grille enjeux / impacts / mesures des projets :

## Pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les études d'impacts

### Grille indicative d'analyse enjeux - effets - mesures

#### Les Stations d'épuration

##### conditions générales d'utilisation et limites d'emploi de la grille

La présente grille a été conçue comme une **aide possible à l'élaboration ou à l'instruction d'évaluations environnementales**. Son contenu technique a vocation à être adapté et enrichi progressivement par le chargé d'étude ou l'instructeur au regard de son retour d'expérience des différents projets similaires gérés ou instruits.

La structuration de la grille couvre théoriquement l'ensemble des **thématiques environnementales** pouvant être impactées par le projet et exigibles au titre de la réglementation relative aux études d'impact de projet (art. R 122-3 II - 2° du code de l'environnement en particulier). Les **enjeux environnementaux récurrents compte tenu de la nature du projet** sont identifiés au regard des autres enjeux par texte en sur lignage jaune, et devraient justifier un regard particulier sur le projet (ex: STEP et émissions d'odeurs, lignes haute tension et insertion paysagère, projet éolien et protection de l'avifaune et des chiroptères, etc.). Ne sont évoqués que les enjeux techniques et fonctionnels (au delà des enjeux de portée purement réglementaires, qui amèneraient à un développement trop important et sortant de la logique plus technique de la grille)

Les **impacts potentiels** et **mesures d'insertion environnementale** cités dans la grille ne sont pas exhaustifs mais font partie des impacts classiques que l'on peut rencontrer habituellement sur la nature des projets concernés par celle-ci.

Leur analyse doit être systématiquement appréhendée au regard du contexte local et des caractéristiques précises des opérations concernées.

Les principes de mesures de réduction et de compensation identifiés dans la grille, nécessitent une écriture plus opérationnelle dans le cadre des évaluations environnementales. Des projets concernés. L'analyse des effets du projet doit porter sur les effets directs et indirects (conséquence d'un effet direct), permanents ou temporaires (notamment pour la période de chantier qui peut se révéler très impactante).

Elle doit également couvrir pour certains projets la phase de déconstruction et de gestion des matériaux correspondants. S'agissant des mesures d'insertion environnementale, il convient bien de distinguer la succession des différentes mesures à privilégier : mesures de suppression (on évite l'impact), mesures de réduction (on atténue l'impact au lieu et au moment où il se produit), mesures de compensation (on compense un impact que l'on n'a pu éviter et atténuer suffisamment). Un volet **santé** doit être clairement traité dans le dossier d'étude d'impact.

La grille peut également préciser le cas échéant certaines actions d'accompagnement du projet (exemple : démarche 1 % paysage), actions qu'il convient de distinguer des mesures de suppression, de réduction, ou de compensation des impacts, relevant d'initiatives locales au delà des exigences stricto sensu de l'étude d'impact.

Il convient de rappeler également dans le cas où l'opération s'inscrit dans un **programme** plus global, que « lorsque la totalité des travaux prévus au programme est réalisée de manière simultanée, l'étude d'impact doit porter sur l'ensemble du programme. Lorsque la réalisation est échelonnée dans le temps, l'étude d'impact de chacune des phases doit comporter une appréciation des impacts de l'ensemble du programme » (art R122-3 du code de l'environnement)

Le document met également en évidence les **méthodes d'investigations particulières**, ne relevant pas de la seule approche généraliste mais d'une évaluation pluridisciplinaire. Celles-ci peuvent impliquer des champs de compétences spécialisés (ex : paysagiste), des méthodes d'investigation (ex : inventaires naturalistes de terrain, mesures de bruit, etc.) ou des outils de simulation particuliers (ex : modélisation hydraulique, simulation paysagère, modèle de propagation de bruits, modèles d'émission et de dispersion de polluants atmosphériques).

Le **référentiel technique** lorsqu'il existe (guide méthodologique, instruction nationale, vademécum, etc.) est également indiqué pour ces mêmes thématiques.

##### Remarques préliminaires / projets de STEP

L'étude d'impact de la STEP porte généralement sur :

- la **station d'épuration** proprement dite (filière eau et boues), en fonctionnement normal par temps sec, par temps de pluie (réseau unitaire), voire en mode dégradé (panne d'équipements, inondation du réseau ou de la STEP, etc.)
- les **amenées ou adaptations de réseaux divers** rendues nécessaires pour le fonctionnement de la station (voirie, eau, électricité, téléphone, etc.)
- la **gestion des sous produits de l'épuration** (résidus issus du prétraitement, boues biologiques, etc.)
- les **adaptations du réseau d'assainissement** (ex: réalisation de bassin d'orage, réglage de déversoirs d'orage en réseau unitaire) liées au projet de STEP

Bien que lancée préalablement à la consultation des entreprises (généralement chargées de leur conception et de leur réalisation) et donc en amont de la conception fine des ouvrages (implantation, dimensionnement), l'étude d'impact doit être la plus complète que possible pour pouvoir apprécier les impacts des différentes options envisageables et les mesures d'insertion environnementale correspondantes. Le projet peut par ailleurs relever de la **nomenclature loi sur l'eau** (rubriques 2.1.1.0 stations d'épuration, 2.1.2.0 déversoirs d'orage, 2.1.3.0 épandage de boues, etc.) et nécessiter de ce fait une étude des incidences au titre de cette même loi. Compte tenu des nuisances potentielles (bruits, odeurs, sources de contamination) elle présente également un volet sanitaire clairement identifié et argumenté

**Référentiel technique STEP et environnement (tous aspects)** : guide « évaluation des impacts des stations d'épuration et de leur réseau de collecte - éléments techniques » CERTU - 2003. Le guide précise le contenu et les objectifs de l'étude d'impact, et traite différents aspects environnementaux sous forme de fiches techniques : climat, risque inondation, risques de mouvement de terrain, occupation de l'espace, faune, flore patrimoine, insertion paysagère, impacts sur les rivières, les plans d'eau, le milieu marin, les eaux souterraines, les sols, bruit, odeurs, élimination des boues et qualité de l'air, volet santé

# La Trame verte et bleue dans les Plans locaux d'urbanisme

Guide méthodologique

## TVB et PLU

- Guide du DREAL Midi-Pyrénées – juin 2012
  - Réalisé par TVB Midi Pyrénées
  - Préconisations pour intégrer la TVB dans les PLU



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
MIDI-PYRÉNÉES



Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement de Midi-Pyrénées  
[www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr](http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr)

# Et aussi...

---

## ➤ **D'autres outils :**

- Plaque sur la réforme des EI (DREAL RA)
- Les outils de géo-localisation (DREAL Bretagne)
- .....

## ➤ **Les études en cours de finalisation du PCI EvE:**

- Articulation des procédures relatives à la biodiversité
- Cas complexes : interrogations autour de la délimitation de la notion de programme de travaux et projets multi-maitrise d'ouvrage

## ➤ **Les études à venir pour le PCI EvE :**

- Études autour du cumul des impacts
- Études sur les questions de la santé (PCI ESTRE)